

Régie de l'énergie - Dossier R-3904-2014
Investissements 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3904-2014

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS 2015
D'HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

DEMANDE D'INTERVENTION

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, LL. B.
Procureur

Le 26 août 2014

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3904-2014 (Investissements 2015 d'Hydro-Québec TransÉnergie, ci-après « HQT »).

I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes:

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M^e Dominique Neuman, Procureur
1535, rue Sherbrooke Ouest
Rez-de-chaussée, local Kwavnick
Montréal Qc H3G 1L7
Téléphone: 514-849-4007
Télécopie: 514-849-2195
Courriel: energie @ mlink.net

II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

Demande d'intervention

Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) traiteront des sujets suivants dans leur preuve et leur argumentation et rechercheront les conclusions ci-après décrites :

□ **La sous-réalisation systémique des budgets autorisés des investissements annuels, particulièrement en maintien des actifs :**

Nous nous inquiétons que HQT ne parvienne pas à réaliser entièrement les budgets d'investissements qui lui sont annuellement accordés par la Régie. Ainsi, en 2011, HQT avait réalisé 97% des budgets autorisés (514 M\$/532 M\$), mais en 2012 elle n'a réalisé 84% des budgets autorisés (474 M\$/564 M\$) et en 2013 81% (484 M\$/598\$). (Par ailleurs, durant les 4 premiers mois de 2014, HQT n'a pas atteint le pro rata des budgets annuels autorisés, ce qui la contraint à prévoir un rattrapage élevé durant les 8 mois restants, qui laisse sceptique compte tenu de l'historique). Pour 2015, le budget prévu d'investissements demandés continue de croître par rapport aux années antérieures, ce qui est souhaitable compte tenu notamment de l'atteinte de fin de vie utile de nombreux équipements et de la stratégie de pérennité. La sous-réalisation des budgets autorisés lors de ces années antérieures laisse toutefois perplexe quant au fait que HQT met effectivement en œuvre cette stratégie. C'est en effet surtout dans le maintien des actifs que l'on constate une sous-réalisation des budgets. Cette sous-réalisation nous apparaît comme un enjeu fondamental quant à la stratégie de pérennité des actifs.

SÉ et AQLPA, en tant qu'organismes environnementaux, sont particulièrement préoccupés par le report intergénérationnel des investissements nécessaires en pérennité, ce qui poserait un enjeu d'équité entre les générations à la fois quant aux coûts de maintien des actifs et quant au fait que les générations de clients à venir auront à subir un accroissement du risque de défaillance (en sus du fait que la stratégie de pérennité existante, même si elle était réalisée, prévoirait déjà un fort accroissement du risque de défaillance au cours des quelques 10 prochaines années).

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

□ **Investissements spécifiques en maintien des actifs, quant aux équipements posant des risques environnementaux :**

Nous encourageons HQT, dans ses investissements en maintien des actifs, à poursuivre voire à accroître le remplacement des câbles à l'huile de lignes souterraines par des câbles secs (câbles avec isolation synthétique, sans utilisation d'huile isolante) de même que le remplacement des disjoncteurs à gros volume d'huile, l'installation de bassins récupérateurs d'huiles, la surveillance et le remplacement de transformateurs de puissance (à huile) et d'autres équipements posant des risques environnementaux. Voir notamment B-0004, HQT-1, Doc.1, pp. 16, 17, 20.

Nous nous assurerons que ces investissements suivent bien une stratégie à long terme de réduction des risques environnementaux posés par les actifs de HQT et, notamment, que l'on évite le report intergénérationnel des investissements requis.

□ **La validation de la stabilisation de la croissance de certains niveaux de risque, conformément à la prévision :**

Nous notons que les grilles d'analyse de risques (B-0003, HQT-1, Doc.1, pp. 16, 18 et 19, tableaux 9, 11 et 13) montrent une stabilisation de la croissance de certains niveaux de risque, conformément à la prévision. C'est la tendance qui devrait normalement résulter d'une application optimale de la stratégie de pérennité. Nous chercherons toutefois à nous assurer que ces données soient bien validées, à partir des résultats réels.

□ **Les prévisions de dépassement de capacité dans les postes satellites de HQT :**

La prévision de dépassement de capacité dans les postes satellites de HQT, inscrite au présent dossier, semble en continuité avec la prévision de l'année antérieure (dossier R-3855-2013). Nous vérifierons cette prévision, laquelle apparaît toutefois à première vue satisfaisante, sous réserve des remarques susdites quant à la sous-réalisation des budgets d'investissement annuellement accordés.

- **La banque d'appareillage majeur (BAM) et la banque d'urgence lignes (BUL) et le risque de discontinuité de service prolongée :**

Nous sommes satisfaits que HQT ait recommencé à fournir un état de la situation de sa banque d'appareillage majeur (BAM) et de la banque d'urgence lignes (BUL), après avoir omis de le faire en preuve principale l'an dernier (dossier R-3855-2013). Nous vérifierons l'état ainsi fourni par HQT dans le but de nous assurer que HQT réduise son risque de discontinuité de service prolongée. Une telle discontinuité de service, comme l'a soulignée la commission Nicolet du verglas de 1998, est en effet de nature à inciter une migration des clients non captifs vers des formes d'énergie plus polluantes.

- **Tout autre sujet qui pourrait émaner de la preuve de HQT et des autres participants ou de préoccupations exprimées par la Régie, et soulevant des questions environnementales et de développement durable.**

IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* souhaitent pouvoir demander des renseignements écrits à Hydro-Québec.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* soumettront une preuve écrite, qui sera présentée en audience, ainsi qu'une argumentation telles qu'énoncées ci-dessus à la section 4.

V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposeront un budget prévisionnel à cet égard selon toute instruction que la Régie pourrait éventuellement établir.

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier.

Montréal, le 26 août 2014



Dominique Neuman
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

ANNEXE LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

Stratégies Énergétiques (S.É.)

Stratégies Énergétiques (S.É.) est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

Stratégies Énergétiques (S.É.) vise à développer des outils stratégique de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les

Demande d'intervention

*Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

Stratégies Énergétiques (S.É.) a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11^e Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "*S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable.*" (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "*S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie*" (p. 7).

Demande d'intervention

***Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***